Communiqué de presse

Budget 2026 : préparer l'avenir sans compromettre l'équilibre

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne présente un projet de budget 2026 marqué par un excédent de charges en nette diminution – près de 1,5 million de francs de moins que pour les deux exercices précédents. Dans un contexte de croissance soutenue et de contraintes externes marquées, la Municipalité reste déterminée à concilier rigueur financière, anticipation et qualité de vie.

L'exercice 2026 se distingue par le passage au nouveau modèle comptable MCH2, qui harmonise les pratiques financières de l'ensemble des collectivités publiques suisses. Cette transition a permis de repenser entièrement la construction budgétaire : chaque compte a été analysé et élaboré depuis zéro, sans reprise automatique des montants antérieurs. Cette approche traduit la rigueur et l'engagement de l'ensemble des services communaux.

Si l'équilibre budgétaire n'est pas encore atteint, la marge d'autofinancement, en hausse, demeure positive à hauteur de 4,3 millions de francs. Ce résultat illustre une situation financière solide, permettant à la Commune de financer une partie de ses investissements sans recourir excessivement à l'endettement.

La Municipalité souligne que le déficit constaté découle de facteurs structurels bien identifiés, notamment la croissance rapide de la population. Celle-ci exige des investissements importants et immédiats dans les infrastructures scolaires, sociales, environnementales et routières, avant même que les recettes fiscales des nouveaux habitants ne se matérialisent.

Certaines charges extérieures, sur lesquelles la Municipalité n'a pas de marge de manœuvre, telles que la péréquation intercommunale, la facture sociale, la facture policière ou les décomptes EFAJE et tl, demeurent importantes et difficilement prévisibles. À ces éléments s'ajoute une incertitude supplémentaire : le projet de budget 2026 du Canton de Vaud affiche un déficit de 331 millions de francs, malgré d'importantes coupes, touchant notamment les subventions communales. Si ces mesures se concrétisent, elles pourraient affecter directement les finances communales et compliquer la recherche de l'équilibre budgétaire.

Consciente des défis à venir, la Municipalité réaffirme sa volonté de maîtriser l'endettement et de prioriser ses investissements, tout en préservant la qualité des prestations à la population. Elle s'appuie sur une planification financière pluriannuelle permettant d'anticiper les besoins et d'assurer la soutenabilité des finances publiques.

Le passage à MCH2 contribuera par ailleurs à offrir une image plus fidèle et transparente de la situation financière de la Commune.

Le Mont-sur-Lausanne, le 31 octobre 2025

Contact
M. Daniel Besson, municipal
021 651 91 86, daniel.besson@lemontsurlausanne.ch